Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Jeudi, le 22 octobre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la municipalité de Saint-Gilles

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière par intérim de la municipalité de Saint-Gilles qu'à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **9 novembre 2026, à vingt heure (20h00)**, heure locale, une demande de dérogation mineure concernant des dispositions du règlement de zonage sera soumise au conseil pour approbation.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant au 1605, rue Principale à Saint-Gilles (salle du Conseil municipal). Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en transmettant ses observations par écrit au 165, rue O'Hurley à Saint-Gilles, Qc., G0S 2P0 ou encore par courriel à info@stgilles.net au plus tard le **9 novembre 2026**. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur la demande de dérogation mineure.

La dérogation mineure suivante est demandée :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
588, rue d'Apollon	Rendre réputé conforme, pour une résidence unifamiliale isolée, une thermopompe à **1,64 mètre** de la ligne latérale de droite, **au lieu de 3 mètres**.	Règlement de zonage n°. 363-08, article 6.2.8

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 22e jour d'octobre 2026.

Cindy Morin-St-Ours, greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(RLRQ, c. C-27.1, art. 415)

Je soussignée, Cindy Morin, Greffière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard à l'entrée du bureau municipal (165, rue O'Hurley, Saint-Gilles, Qc G0S 2P0)
- Site Internet dans la section des avis publics : www.st-gilles.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour du mois d'octobre 2026.

Cindy Morin-St-Ours
Greffière par intérim